

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS888

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« les besoins »

les mots :

« le besoin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.